



Montreuil, le 5 janvier 2012

MINISTRE de la FONCTION PUBLIQUE

Monsieur François SAUVADET
Ministre de la Fonction Publique
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

A l'occasion du sommet pour l'emploi convoqué par le gouvernement le 18 janvier, la CGT appelle à faire de cette journée une étape de mobilisation interprofessionnelle.

La Fédération CGT des Services publics s'inscrit bien entendu dans cette journée.

Comme l'ensemble des salariés de notre pays et d'Europe, les personnels des services publics territoriaux refusent le diktat des marchés financiers et les plans d'austérité qui en découlent.

La récente annonce gouvernementale de TVA dite sociale est, pour la CGT, une mesure antisociale.

L'augmentation de la TVA aura un effet négatif sur le pouvoir d'achat de toute la population. De plus, la TVA, dont l'impact est plus fort pour les bas revenus que pour les hauts revenus, est particulièrement inégalitaire. Cela va aussi réduire la croissance et amplifier la crise. L'instauration de cette TVA antisociale ne vise qu'à répondre à une préconisation patronale de transférer 80% de cotisations sociales sur le contribuable et le consommateur.

D'autres choix économiques et sociaux sont possibles que ceux consistant à généraliser l'austérité, à détruire l'emploi, les services publics, les droits et garanties collectives.

La CGT porte 10 exigences (<http://www.cgt.fr/Les-10-exigences-de-la-CGT.html>) :

- 1 Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux
- 2 Contrôler les aides publiques aux entreprises
- 3 Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- 4 Suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- 5 Stopper les suppressions d'emplois
- 6 Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- 7 Réformer la fiscalité en profondeur
- 8 Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits
- 9 Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
- 10 Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

Dans le champ de la Fonction publique et de son versant territorial, la CGT revendique, comme conditions de la qualité du service rendu aux usagers et de la juste reconnaissance du travail des personnels :

1. L'augmentation du point d'indice, le rattrapage des pertes accumulées et la valeur du point comme élément essentiel du pouvoir d'achat avec le retour à un système d'indexation sur l'inflation.
2. La fin des inégalités salariales femmes/hommes
3. L'arrêt des politiques d'individualisation des rémunérations et la transformation de toutes les primes ayant un caractère de complément salarial en rémunération indicée.
4. Un salaire minimum de 1 700 €.
5. La refonte ambitieuse de la grille avec une amplitude de 1 à 4,6 et la reconnaissance des qualifications.
6. Une amplitude minimale de carrière de 1 à 2, garantie à tout agent individuellement, pour une carrière complète.

La CGT revendique des services publics forts dotés des moyens nécessaires et exercés par des fonctionnaires sous Statut, garantissant pour les usagers : leur traitement égalitaire, l'impartialité des agents et leur indépendance par rapport aux employeurs publics. Dans ce cadre, elle revendique notamment le rétablissement immédiat du 1% formation versé au CNFPT et l'augmentation de cette cotisation employeur pour répondre aux besoins de formation des personnels.

Dans le cadre de la journée du 18 janvier, notre Fédération met à la disposition des personnels de son champ professionnel un préavis de grève leur permettant de participer aux initiatives décidées dans les territoires. Elle dépose donc pour cette journée un préavis de grève de 0h à 24h pour l'ensemble des personnels de son champ.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération,
Baptiste TALBOT,



Secrétaire général